

Bulletin trimestriel DECEMBRE 2009

BELGIQUE-BELGIË
PP 6/68978
7500 TOURNAI 1
P605223

**CGSP enseignement
HAINAUT
OCCIDENTAL**



Bureau de dépôt :TOURNAI 1

Ed.resp.Rita DEHOLLANDER-CGSP Enseignement-Place verte 15 -7500 TOURNAI
E-MAIL : rita.dehollander@cgsp.be



Sommaire

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

HO nouvelle mouture	page 1
Congés de circonstances familiales	pages 2 et 3
Infos : contact Communauté française	page 3
Site CGSP Enseignement	
Fiche de salaire via internet	
Permanences	page 4
Candidatures de temporaires CF	page 5
Changements d'affectation CF	page 5
Le service social la CF	pages de 6 à 9
Cotisations 2010	page 10
Vœux	Page 11

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

!!! ATTENTION !!!

C'est la dernière fois que votre ACTION HO est distribué par courrier à l'ensemble de nos affiliés !

Il a été décidé, après discussion au Comité Régional :

- 1) De maintenir les dates de parution.
- 2) De restreindre le nombre de copies pour raison d'économie et d'écologie.
- 3) D'envoyer le HO aux délégués qui seront chargés de le mettre à disposition aux valves syndicales des établissements.
- 4) De mettre la revue en ligne sur le site de la CGSP enseignement.

www.cgsp-enseignement.be

- 5) De permettre à l'affilié qui le souhaite, d'encore le recevoir par la poste en remplissant la fiche ci-dessous ou en téléphonant à la régionale au numéro **069/22 61 51**.

Je soussigné(e).....

Adresse : ruen°

Code postal : Localité :.....

 :..... E-Mail.....

Souhaite recevoir une copie papier de la revue Action HO (A renvoyer à Sabine Montignis, CGSP, Place Verte, 15 à 7500 Tournai)

Date : Signature :

Congés Congés Congés

Congés de circonstances (familiales)

Bénéficiaires :

Définitifs	Ens. : AR 15.01.74 - art 5
Temporaires	Ens. : idem
Définitifs - Stagiaires	CPMS : AR 19.05.81 - art 4
Temporaires	CPMS : idem

Durée selon motif :

- a) mariage du membre du personnel : 4 jours
- b) accouchement de l'épouse ou de la personne avec laquelle, au moment de l'événement, le membre du personnel vit en couple :
10 jours
- c) décès du conjoint, de la personne avec laquelle le membre du personnel vivait en couple, d'un parent, d'un allié au 1er degré: 4 jours
- d) mariage d'un enfant : 2 jours
- e) décès d'un parent ou allié à quelque degré que ce soit, habitant sous le même toit : 2 jours
- f) décès d'un parent ou allié au 2e ou au 3e degré, n'habitant pas sous le même toit : 1 jour

N.B. :

- *Il s'agit de jours ouvrables, c'est-à-dire "jours de scolarité" pour l'enseignement "jours de fonctionnement" pour les CPMS.*
- *Le congé doit être pris dans les 7 jours calendrier qui précèdent ou suivent l'événement (sauf pour le congé pour accouchement à prendre dans les 20 jours qui suivent ou précèdent l'événement).*
- *Le congé peut être fractionné.*

Rémunération :

Normale

Conséquence administrative :

- Congé assimilé à une période d'activité de service.

Remarque :

Ces congés sont accordés lorsque l'événement touche le membre du personnel, son conjoint ou la personne avec qui il vit en couple.

Degrés de parenté ou d'alliance

1 ^{er} degré	parents enfants	beaux-parents beaux-enfants
2 ^e degré	grands-parents petits-enfants frères et sœurs	beaux-grands-parents beaux-petits-enfants beaux-frères et belles-sœurs
3 ^e degré	oncles et tantes	beaux-oncles et belles-tantes

INFOS INFOS INFOS

Service des désignations de la Communauté française au cabinet de madame la Ministre Marie-Dominique Simonet

Monsieur Serge DUMONT s'occupe des zones 8 (Hainaut occidental) et 9 (Braine-le-Comte, Dour, Enghien, Quiévrain, Saint Ghislain, Soignies, Quaregnon) Tel : 02/801 78 49 , adresse mail : serge.dumont@gov.cfwb.be

consultez notre site CGSP ENSEIGNEMENT a l'adresse suivante

www.cgsp-enseignement.be

Si vous avez une adresse mail envoyez la moi à l'adresse suivante en indiquant vos noms et prénoms

rita.dehollander@cgsp.be

Les petites astuces : Fiche de salaire par le web !!!

Il est possible d'obtenir votre fiche de traitement mensuel par internet via le site www.ens.cfwb.be.

Pour y entrer il vous faut votre ID (numéro de matricule) et votre mot de passe.

Si vous n'avez pas encore ou plus celui-ci il est possible de l'obtenir au numéro 02/800 10 10 de l'ETNIC qui vous demandera le numéro fase de votre établissement ainsi que votre numéro de matricule .

L'administration fournira votre nouveau code à votre école qui doit vous le transmettre par la suite

OU ET QUAND RENCONTRER VOTRE SECRETAIRE PERMANENTE?

* **A TOURNAI:**

Place Verte 15 à 7500 Tournai.



les mercredis

Le bureau exécutif à Bruxelles ayant changé de jour, il lui est possible de recevoir les affiliés le mercredi **au lieu** du mardi dès le 1^{er} octobre 2003.

de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

Téléphone: 069.22.61.51. - Fax: 069.22.61.53.

Ou SUR RENDEZ – VOUS

en tél au 0478/29 52 60

Attention...

Avant tout déplacement vers votre Régionale, assurez-vous de la présence de votre Secrétaire Permanente.

Celle-ci est parfois convoquée à des réunions extérieures auxquelles elle assiste dans l'intérêt des affilié(e)s.

Pendant les congés et vacances scolaires, les permanences sont modifiées. Veuillez contacter votre Régionale qui vous en fournira le calendrier.

Cependant ...

Vous avez toujours la possibilité d'obtenir un rendez-vous en dehors des permanences à Tournai. Celui-ci vous sera accordé selon les disponibilités de votre secrétaire permanente

D'avance, elle vous remercie pour votre compréhension.

TEMPORAIRES DE L'ENSEIGNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE.

Comme chaque année va paraître au Moniteur Belge, un appel aux candidats temporaires Communauté française.

Les candidatures devront être rentrées **impérativement (sous peine de nullité) par recommandé, cachet de la poste faisant foi, pour le 31 janvier 2010.**

!!! N'oubliez pas de conserver le récépissé de votre recommandé !!!

Les formulaires devraient être disponibles à L'AR Campin (A vérifier au Moniteur Belge aux alentours du 10/01/2009) ainsi qu'à la régionale à Tournai pour ceux qui n'auraient pas pu s'en procurer dans les écoles.

*****gardez une copie de votre demande*****

CHANGEMENTS D'AFFECTATION EN COMMUNAUTE FRANCAISE.

Tout membre du personnel nommé à titre définitif dans une fonction de recrutement ou dans une fonction de sélection peut, à sa demande, obtenir dans la fonction pour laquelle il est nommé un changement d'affectation :

- dans un emploi dans un autre établissement de la zone
- dans un emploi au sein d'une autre zone

Cette demande doit être introduite, **par pli recommandé**, dans le courant du mois de janvier 2009. Les documents se trouveront à disposition dans tous les établissements de la CF.

Vous devez également transmettre une copie de votre demande à la présidente de la Commission zonale d'affectation (coordonnées ci-dessous) si vous demandez un changement d'affectation dans la même zone .

Madame Tanya VANDEKERCKHOVE
Présidente de la Commission zonale d'affectation
6 A Avenue Vauban
7801 Irchonwelz

Si vous demandez un changement d'affectation dans une autre zone, vous devez également envoyer votre demande au président de la Commission interzonale d'affectation

Monsieur Weber
Président de la Commission interzonale d'affectation
Ministère de la Communauté Française
Direction Générale des personnels de l'enseignement de la Communauté Française
Bureau 3 E 303
Bd Léopold II, 44
1080 Bruxelles

***** Envoyez-moi une copie de votre demande***

**LE SERVICE SOCIAL DU MINISTERE DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE**

**POUR L'ENSEIGNEMENT ET LES CENTRES PMS DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE**

Le Service social :

Ses activités

- Organisation des centres de vacances pour enfants et adolescents
- Aide aux futures mères et aux jeunes mères
- Création d'une caisse de prêt
- Intervention dans les frais médicaux, pharmaceutiques et assimilés
- Octroi de secours exceptionnel en cas de maladie grave, de malheurs de famille ou de circonstances particulières
- Organisation de vacances à l'intention des membres du personnel et de leur famille
- Aide pécuniaire mensuelle en cas de mise en disponibilité pour cause de maladie
- Aide juridique et sociale
- Remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques et assimilés accordés aux membres du personnel retraités.

LES BENEFICIAIRES DU SERVICE SOCIAL

D'une manière générale, on peut dire que les bénéficiaires du Service social sont:

- 1°. les membres du personnel des établissements d'enseignement, des centres psycho-médico-sociaux et des autres établissements organisés par la Communauté française, relevant de la Direction générale des Personnels de l'Enseignement de la Communauté française, quelle que soit leur qualité (définitif, stagiaire, temporaire prioritaire, temporaire, contractuel et autre statut précaire) et à quelque catégorie qu'ils appartiennent ainsi que les médiateurs scolaires, lorsqu'ils éprouvent des difficultés à faire face, par leurs propres moyens, à certaines épreuves de la vie :
 - a) en activité de service ou en congé assimilé à de l'activité de service ;
 - b) en disponibilité pour maladie ;
 - c) en disponibilité par défaut d'emploi ;

- d) en disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite ;
 - e) en non-activité pour accomplir des prestations militaires en temps de paix ;
 - f) en absence de longue durée pour raisons familiales.
 - 2° _ les membres de la famille des membres du personnel visés au 1° habitant sous le même toit et à charge de ces derniers.
 - 3° Les membres du personnel non soumis à un régime statutaire sont bénéficiaires du Service social pour autant que leur employeur soit la Communauté française et que leur traitement soit liquidé à charge de crédits inscrits au budget du département pour les rémunérations du personnel.
 - 4° Les membres du personnel précités admis à la retraite bénéficient également de l'action du Service social.
- Sont toutefois exclus du bénéfice de celle-ci les agents :**
- a) en non-activité en raison du prononcé à leur égard d'une suspension disciplinaire ;
 - b) en non-activité en raison d'une mise en non-activité disciplinaire ;
 - c) en disponibilité pour mission spéciale ;
 - d) en disponibilité pour convenances personnelles, hormis ceux qui sont en disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter les responsables ci-dessous ou faire appel au délégué social (voir liste jointe) de votre établissement.

**Ministère de la Communauté française
Administration générale des Personnels de l'Enseignement
Service général de Coordination, de Conception
et des Relations sociales**

Boulevard Léopold II, 44 - 2^e me étage
1080 BRUXELLES

Personnes ressources : A. DELSINNE - Directeur - Tél. 02/413.39.47
J. BEUFFE - Première assistante - Tél. 02/413.39.48
J. JOYEUX - Assistante - Tél. 02/413.38.79

LES DÉLÉGUÉS SOCIAUX

NOM	VILLE	Délégué(e)s
Institut d'Enseignement Spécialisé primaire et secondaire de la C.F.	Frasnes-les-Buissenal	GENNOTTE Pascale
Ecole fondamentale autonome de la C.F.	Herseaux	LOOSVELT Carine
Internat global autonome mixte de la C.F.	Irchonwelz	TOURNEUR Evelyne
Institut technique de la C.F. « Renée Joffroy »	Irchonwelz	CAMBIER Karline
Etablissement d'enseignement spécialisé maternel et primaire de la C.F.	Kain	VANDAMME France
Internat autonome de la C.F. « La Croisée »	Kain	THIEFFRY Fabienne
Home d'accueil de la C.F.	Kain	néant
Home d'accueil permanent de la C.F.	Lessines	DELMOTTE Marie VANDEVELDE M-Bernard
Athénée Royal "René MAGRITTE"	Lessines	BUIDIN Fabienne VANHABOST Serge SCHOTTE Rita
Etablissement d'enseignement spécialisé primaire de la C.F.	Lessines	GOBERT Maryvonne
Athénée Royal	Mouscron	MOULIN Christine DERRIEMACKER Gerrit
Institut Technique de la C.F.	Mouscron	BRUNAIN Jacques
Ecole fondamentale d'enseignement spécialisé de la C.F.	Mouscron	DENAUW Marie Odile
Internat autonome de la C.F.	Mouscron	CARDON Pol
Institut d'enseignement de promotion sociale de la C.F. Mouscron Comines	Mouscron	PETIT Marie Ange (Comines)
Institut global autonome de la C.F.	Pecq	
Athénée Royal	Péruwelz	DETEZ Nancy (fondam) DE BRAEKELEER Michèle (secondaire)
Centre de dépaysement et de plein air de la C.F. La Roseraie	Péruwelz	T'SJOEN Véronique
Internat autonome de la C.F.	Péruwelz	MARLIER Anne-Françoise
Institut d'enseignement de promotion sociale de la C.F.	Péruwelz	LAI Valéria

Ecole fondamentale « O. Decroly » (section francophone)	Renaix	
Institut technique paramédical de la C.F.	Renaix	
Ecole fondamentale autonome de la C.F.	Taintignies	ABSIL Lysiane
Etablissement d'enseignement spécialisé secondaire de la C.F. Le Trèfle	Tournai	HARTE Myrèse (Chièvres) VINCENT Thérèse (Tournai)
Athénée Royal « Jules Bara »	Tournai	FENAU Jean-Paul
Athénée Royal « Robert Campin »	Tournai	DEBILDE Cécile
Institut technique des métiers de l'alimentation de la C.F.	Tournai	DELANNOY Martine
Institut technique de la C.F. du Val d'Escaut	Tournai	BAZZARINI Pia
Internat autonome de la C.F. pour jeunes gens	Tournai	LOOSVELDT Catherine
Haute Ecole de la C.F. du Hainaut	Implantation de Tournai	BRASSEUR Bénédicte ROCHART Tristan
Ecole fondamentale de la C.F. « Ecole solaire »	Tournai	COURCELLES Claude
Institut d'enseignement de promotion sociale de la C.F.	Tournai	MIEL Fernand
Internat autonome de la C.F. – Maisons des étudiantes et étudiants de l'enseignement supérieur	Tournai	BERRAOUI Béatrice
Internat autonome de la C.F. « Walter Ravez »	Tournai	NICLOT Lucien
Centre psycho-médico-social de la C.F.	Tournai	LAROCK Jean-Pierre



2010

COTISATIONS

1. Cotisation mensuelle normale**14,10 €**
affiliés prestant une demi-charge ou qui ont
un traitement d'attente correspondant à une
demi-charge au moins.
2. Cotisation mensuelle réduite**7,70 €**
affiliés chômeurs complets indemnisés ou
affiliés prestant moins d'une demi-charge.
3. Cotisation mensuelle pensionnés (pas de prime
syndicale).....**5,50 €**
4. Cotisation forfaitaire (étudiants, chômeurs
non indemnisés, disponibilité sans traitement)
pour la période concernée.....**14,10 €**
5. Cotisation pour les agents en disponibilité précédant
la retraite (53 et/ou 55 ans) (avec prime syndicale car ces
agents sont toujours considérés en activité de service
jusqu'à la date effective de leur pension).....**7,70 €**

Bonne et heureuse année

Je vous souhaite pour cette année 2010

**Des frissons sans raison
De l' imperfection
De la passion,
De l'émotion,
Des révélations,
Pas trop de résolutions**

**Du bonheur, des envies,
Des surprises, de la folie
Du soleil après la pluie,
Des gestes gratuits.
Pas trop de jalousie**

**Pas d'affolement
Que de l'émerveillement
De la spontanéité
De l'ingéniosité
Des voyages même immobiles
Des moments inutiles**

Anonyme